

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT
DE SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de
Conseillers élus : 19

Séance du 19 août 2020

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire
se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers
en fonctions : 19

Présents : M.M GAY - CASPAR - Mmes – DUVAL -
KUFFLER - Adjoints

M.M. BAEHR – JANUS – BRUCHER –

Conseillers
Présents : 12

Mmes LEHNARD – ENSMINGER – BOILLOT – NICAISE -

Représentés : M. DRUAR par M. BRUCHER – Mme PHILIPPE par M.
GAY – M. PAWLAK par Mme KUFFLER – M. TOUSCH par M. GLATH
Absents excuses : M. SCHERRIER – Mme ROLAND - METZGER
Absents non excusés :

ORDRE DU JOUR

- 1) ATTRIBUTION DES LOTS 8-10-12 POUR LA CONSTRUCTION DU CLUB HOUSE ET DES VESTIAIRES AU STADE MUNICIPAL
- 2) POSE D'ENROBE RUE DE LA PAIX
- 3) ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE RUE DU FAUBOURG ET RUE DE LORRAINE
- 4) PRISE EN CHARGE DE L'ACHAT D'UNE PAROI DE DOUCHE AU STUDIO COMMUNAL
- 5) REMPLACEMENT DE FENETRES AU BATIMENT SENIORS
- 6) SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADES
- 7) FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX
- 8) REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE
- 9) INSTALLATION D'UNE CENTRALE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 10) TRAVAUX D'ISOLATION ET DE RENOVATION AUX ECOLES DE KESKASTEL– DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 11) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.
M. le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance 10 juillet 2020. Aucune observation n'étant faite, il invite les membres à signer le procès-verbal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 AOUT 2020

1) ATTRIBUTION DES LOTS 8-10-12 POUR LA CONSTRUCTION DU CLUB HOUSE ET DES VESTIAIRES AU STADE MUNICIPAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les lots 8 – 10 et 12, des travaux de construction du club house et des vestiaires au stade municipal avaient été infructueux lors du premier appel d'offres. Il fait donc part des résultats de l'ouverture des plis de second appel d'offres pour ces lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Attribue** les différents lots comme suit :
 - Lot 8 : Serrurerie, à l'entreprise EB SERRURERIE de Griesbach-le-Bastberg pour un montant HT de 13 387,79 €.
 - Lot10 : Chauffage-Ventilation, à l'entreprise INDUS-SIFEC de Diemeringen pour un montant HT de 54 100,- €.
 - Lot 12 : Plâtrerie-Isolation-Faux plafonds, à l'entreprise HEHN FRERES de Grosbiederstroff pour un montant HT de 39 054.- €.
- **Autorise** le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux de construction du club house et des vestiaires au stade municipal.

2) POSE D'ENROBE RUE DE LA PAIX

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de renouvellement de l'assainissement et de la conduite d'eau potable dans la rue de la Paix il serait judicieux de refaire entièrement le tapis d'enrobé sur cette rue. Ces travaux seraient effectués par la société VISCONTI déjà chargé d'effectuer la pose de l'eau potable et ils seraient répartis entre le syndicat des eaux la société, KARCHER et la commune. Le devis estimatif établi par la société VISCONTI s'élève à 16 406,10 € TTC pour la part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de refaire entièrement la couche d'enrobé sur la rue de la Paix suite aux différents travaux.
- **Accepte** la proposition faite par l'entreprise VISCONTI pour un montant total de 16 406.10 € TTC à charge de la commune.

3) ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE RUE DU FAUBOURG ET RUE DE LORRAINE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général va refaire prochainement la couche d'enrobé sur la RN 1061. Il reviendra donc à la commune de refaire la signalisation horizontale sur la rue du Faubourg et la rue de Lorraine. L'adjoint des travaux présente les différentes offres réceptionnées concernant ces travaux de signalisation horizontale dans ces rues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Retient** l'offre faite par la Société Signature de Geispolsheim concernant les travaux de signalisation horizontale de la rue du Faubourg et la rue de Lorraine pour un montant total de 4 497,- € TTC.

4) PRISE EN CHARGE DE L'ACHAT D'UNE PAROI DE DOUCHE AU STUDIO COMMUNAL

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le locataire du studio communal a remplacé l'ancien rideau de douche par une paroi de douche fixe pour un montant de 89 €. Afin que cet équipement reste en place en à la sortie du logement, il propose de prendre en charge le cout de cette paroi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** de prendre en charge les 89 € de la paroi de douche du studio communal.
- **Charge** le Maire de mandater cette somme au locataire M. SCHNEIDER Pascal.

5) REMPLACEMENT DE FENETRES AU BATIMENT SENIORS

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faudrait changer certaines fenêtres dans le bâtiment seniors. L'adjoint des travaux présente les différentes offres reçues pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre faite par la Société DSD de Sarralbe pour les travaux de remplacement de certaines fenêtres dans le bâtiment seniors, pour un montant total de 4 290.85 € TTC.

6) SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que M. GONDREXON Sylvain et M. EVA Gilbert ont refait les façades de leur maison respective sises au 118 rue de la Libération et 19 rue de la Fontaine et qu'ils ont sollicité la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 14 décembre 2001, décidant d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, accorde les aides suivantes :

- 394 € à M. GONDREXON Sylvain pour le bâtiment sis 118 rue de la Libération.
- 600 € à M. EVA Gilbert pour le bâtiment sis 19 rue de la Fontaine.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 (subventions diverses) du budget primitif.

7) FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre réglementaire les agents communaux doivent avoir des habilitations et suivre des formations afin de pouvoir utiliser certains engins et matériels. L'adjoint chargé du personnel technique présente les propositions reçues, de la Société UCFE de Saint-Avold, pour les formations suivantes, utilisation d'engins de chantier, manipulation de tronçonneuse et habilitation électrique, pour un montant total de 3 128.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** les propositions faites par la Société UCFE de Saint-Avold, pour les formations suivantes, utilisation d'engins de chantier, manipulation de tronçonneuse et habilitation électrique, pour un montant total de 3 128.40 € TTC.

8) REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

M. le Maire est autorisé à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 150 000. - € sur une durée de 20 ans dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes en capital et intérêts.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 1.45 % fixe.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

9) INSTALLATION D'UNE CENTRALE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'une centrale de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux vestiaires du stade municipal. Le coût prévisionnel de cette installation s'élève à 92 493,- € H.T.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le coût prévisionnel de 92 493,- € H.T concernant le projet d'installation d'une centrale de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux vestiaires du stade municipal

- **Vote** le plan de financement prévisionnel suivant :

• DETR (20 %)	18 500 €
• Conseil Départemental (17%)	15 700 €
• Conseil Régional (climaxion) (17 %)	15 700 €
• OPALE (13 %)	12 500 €
• Part communale (33 %)	30 093 €

Total H.T	92 493 €

- **Décide** de solliciter les subventions auprès des différents partenaires.
- **Habilite** le Maire de signer toutes les pièces afférentes au projet.

10) TRAVAUX D'ISOLATION ET DE RENOVATION AUX ECOLES DE KESKASTEL-DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire expose au conseil municipal que les bâtiments de l'école maternelle et du groupe scolaire ayant plus de 50 ans sont très voraces en consommation d'énergie et que le toit de la maternelle connaît des problèmes d'infiltrations. Il propose donc un projet de travaux d'isolation des bâtiments et de réfection du toit dont le coût prévisionnel total s'élève à 91 589,- € H.T.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le coût prévisionnel de 91 589,- € H.T concernant le projet de travaux d'isolation des bâtiments des écoles et de réfection du toit de l'école maternelle.
- **Vote** le plan de financement prévisionnel suivant :

• DETR (20 %)	18 318 €
• Conseil Départemental (17%)	15 570 €
• Conseil Régional (climaxion) (17 %)	15 570 €
• OPALE (13,6 %)	12 456 €
• Part communale (32,4 %)	29 675 €

Total H.T	91 589 €

- **Décide** de solliciter les subventions auprès des différents partenaires.
- **Habilite** le Maire de signer toutes les pièces afférentes au projet.

11) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

- la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant :
 - o Le terrain cadastré section 36 n° 597 et 598 « Auf das Endert » contenance totale 5.82 ares appartenant à Mme BACH Cécile